

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130118-2013_B013-DE
Date de télétransmission : 23/01/2013
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JANVIER 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B013

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de maintenance P2/P3 et GER P3 des équipements techniques du Musée Granet de l'entreprise Maintenance Thermique (n°2012M007)

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCIEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MORBELL! Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_10

BUREAU DU 18 JANVIER 2013

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de maintenance P2/P3 et GER P3 des équipements et des installations techniques du musée Granet n°2012M007 de l'entreprise Maintenance Thermique.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La nouvelle salle d'exposition du musée Granet aménagée dans la Chapelle des Pénitents Blancs est en cours d'achèvement. Pour l'exploiter, il est nécessaire de disposer de contrats de maintenance technique sachant que les principales installations techniques de ce nouveau site sont raccordées aux outils de supervision du musée quotidiennement utilisés par la société « Maintenance Thermique ». Aussi, pour éviter toute interférence entre différents prestataires qui utiliseraient les mêmes outils, la contractualisation par avenant a été retenue afin d'avoir un unique prestataire de gestion pour le musée et sa nouvelle salle d'exposition. Le montant des nouvelles prestations objet de l'avenant est de 37.880,31 € HT, soit 9.2% d'augmentation du montant total du marché.

Exposé des motifs :

Le marché initial

Pour assurer la meilleure exploitation du musée, un marché multi techniques a été conclu avec la société « Maintenance Thermique », domiciliée Boulevard des Acières à Marseille. Le marché a été notifié le 7 juin 2012 pour une durée de 4 ans. Le montant total du marché est de 411. 036, 20 € HT.

La maintenance multi techniques consiste en une gestion globale du musée, avec prise en compte des installations de chauffage, de sécurité, de sûreté, d'électricité, de plomberie.... Le contrat prévoit la présence d'agents techniques sur site 6 jours sur 7, ainsi qu'un service d'astreinte capable d'intervenir dans tous les domaines techniques du contrat.

Fonctionnement de la nouvelle salle « Chapelle des Pénitents Blancs »

Le musée sera bientôt doté d'une nouvelle salle d'exposition aménagée dans la Chapelle des Pénitents Blancs. Dès la réception des travaux, la Communauté doit disposer de contrats de maintenance pour exploiter ce nouveau site. S'agissant d'un lieu où seront exposées des œuvres, sa conception est identique à celle du musée. Pour optimiser la gestion de ce nouveau site, il a été conçu comme un satellite du musée. Ses principales fonctions techniques sont raccordées aux outils de suivi actuellement utilisés pour le musée. Ainsi, le personnel en poste au musée peut superviser à distance le fonctionnement technique de la nouvelle salle. Ce suivi à distance concerne principalement : la climatisation, la sécurité incendie et la sûreté.

Choix de la procédure d'avenant

La climatisation, la sécurité incendie et la sûreté sont les domaines les plus sensibles dans la gestion d'un musée. Même si les fonctionnements locaux sont autonomes, la supervision à distance est indispensable à la bonne marche des installations. Afin d'éviter toute interférence entre différents prestataires qui utiliseraient les mêmes outils de supervision, la contractualisation par avenant a été retenue afin d'avoir un unique prestataire de gestion pour le musée et sa nouvelle salle d'exposition.

De plus, l'avenant permet de bénéficier de services déjà compris dans le marché initial comme par exemple, le service d'astreinte et les rondes techniques effectuées par le personnel de l'entreprise en poste au musée. La proximité géographique des équipements facilite la mutualisation sans diminuer la qualité des prestations prévues au musée.

Objet de l'avenant

L'avenant prévoit pour les nouveaux équipements de « la Chapelle » des prestations d'exploitation et de maintenance préventive dans les trois domaines sensibles :

- Chauffage ventilation climatisation (CVC),
- Système de sécurité incendie (S.S.I),
- Système de sûreté, alarmes et vidéosurveillance.

Sont également prévus : un suivi sur site et à distance via les outils de supervision et un service d'astreinte 7 jours sur 7.

Les autres domaines techniques (plomberie, second œuvre...) n'ont pas été pris en compte dans l'avenant, ils feront l'objet de contrats distincts dans la mesure où ils sont totalement indépendants par rapport au musée.

Montant des prestations objet de l'avenant

Prix total des prestations pour la section 1 CVC	14. 076,24 €
Prix total des prestations pour la section 3 Sûreté	18. 201,81 €
Prix total des prestations pour la section 4 SSI	5. 602,26 €
Montant total de l'avenant	37. 880,31 €

C'est pourquoi, il est proposé dans l'avenant n°1 ci-annexé d'ajouter au marché initial des prestations de maintenance à réaliser sur les installations techniques de la salle d'exposition « Chapelle des Pénitents Blancs » pendant toute la durée d'exécution du marché, soit 4 ans à la date de notification du marché initial (7 juin 2012) et d'ajuster son montant comme suit :

Ancien montant du marché	411. 036,20 €
Prestations en plus value	37. 880,31 €
Nouveau montant du marché	448. 916,51 €
% de variation	+9,2%

Enfin pour être complet, ces prix globaux et forfaitaires ainsi que la décomposition du prix global et forfaitaire ont été proposés par le titulaire du marché en fonction de chaque section et vétusté du matériel et acceptés par la Direction des Bâtiments de la CPA, n'appelant aucune réserve.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés public pris en son article 20 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

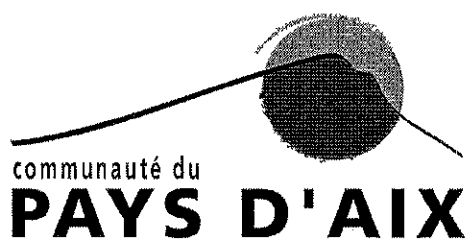
VU la délibération n°2012_B156 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 autorisant à signer le marché relatif à la « Maintenance Préventive P2/P3 et GER P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet » passé avec la société Maintenance Thermique (n° 12M007) ;

VU la décision favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 janvier 2013 sur l'attribution de cet avenant n° 1 au marché de la société Maintenance Thermique.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°12M007 de la société Maintenance Thermique relatif à la « Maintenance Préventive P2/P3 et GER P3 des équipements et des installations techniques du Musée Granet » d'un montant de 37. 880,31 € HT portant le montant total du marché initial de 411. 036,20 € HT à 448. 916,51 € HT (soit + 9,2%) ci-annexé.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché n°12M007 tel présenté en annexe et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Communauté, Nature : 6156 – Fonctions : 33



INTITULE DU MARCHE

**Maintenance P2/P3 et GER P3 des équipements et
des installations techniques du Musée Granet**

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°12M007 du 07 juin 2012

Titulaire : MAINTENANCE THERMIQUE

**AVENANT AU MARCHE DE MAINTENANCE P2/P3 ET GER P3 DES EQUIPEMENTS
ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DU MUSEE GRANET**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société Maintenance Thermique

Domiciliée 47, Boulevard des Aciéries 13010 MARSEILLE

Immatriculée au RCS de sous le n° 88B1510

représentée par **M. Stéphane FRANCOIS**,

dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 12 M 007

Date de notification du marché : 7 juin 2012

Montant H.T. du marché initial : 411 036,20 €

Nouveau montant H.T. du marché : 448 916,51 €

Le présent avenant comporte 8 feuillets numérotés de 1 à 8

Etant préalablement exposé que :

La nouvelle salle d'exposition « Chapelle des Pénitents Blancs » est un satellite du Musée Granet. Localisé à proximité géographique du musée, ce satellite sera exploité à partir des équipements de supervision situés au PC sécurité et technique du musée. Les outils de gestion du musée et de son satellite étant communs, la conclusion d'un avenant avec le prestataire multi techniques en place au musée présente un intérêt particulier pour la gestion de ce nouvel équipement.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'inclure au contrat de maintenance multi techniques du musée les installations techniques de la salle d'exposition « Chapelle des Pénitents Blancs »

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

2.1 Nature des nouvelles prestations

Les prestations attendues pour le matériel de la salle d'exposition « Chapelle des Pénitents Blancs » sont identiques à celles définies dans le CCTP du marché, sauf les prestations de garantie P3 et le Gros Entretien Renouvellement, qui sont exclus pour les équipements techniques de la salle d'exposition.

2.2 Description des installations

Section n°1 CVC : ne s'ajoute à cette section que le matériel de Chauffage-Ventilation-Climatisation-Traitement de l'air (**Voir inventaire détaillé à l'article 4**)

Section n°2 Electricité Courants Forts : pas de nouveau matériel au contrat, sauf les circuits spécifiques aux installations des sections 1 ; 3 et 4

Section n°3 Electricité Courants Faibles : Protection anti-intrusion : centrale, radars, sirènes, contacts d'ouverture, clavier de mise hors service, transmetteur téléphonique d'alarme, Sonorisation de sécurité, Vidéosurveillance... (**Voir inventaire détaillé à l'article 4**)

Section n°4 Sécurité et protection incendie : Système de sécurité incendie : centrale incendie, alarmes et détecteurs... (**Voir inventaire détaillé à l'article 4**)

Section n°5 Portes-Portails et Bornes : pas de nouveau matériel au contrat

Section n°6 Supervision PCS : pas de nouveau matériel au contrat

Section n°7 Plomberie pas de nouveau matériel au contrat

Section n°8 Clos et Couvert pas de nouveau matériel au contrat

Section n°9 Second-Œuvre pas de nouveau matériel au contrat

2.3 Prise en charge des installations

Dès la prise d'effet du présent avenant, le prestataire effectue une visite des installations pour une prise en charge du matériel pendant toute la durée du contrat. A l'issue de la période de prise en charge d'une durée maximale de 1 mois, le prestataire adresse au Pouvoir Adjudicateur un rapport de prise en charge avec le cas échéant, les défaillances constatées.

S'agissant d'installations neuves et donc sous garantie, le prestataire fera application de l'article 3.3 du CCTP pour le suivi de la période de garantie de parfait achèvement.

2.4 Niveau de service à atteindre

Pour les prestations objet du présent avenant, les dispositions définies à l'article 4.1 du CCTP du marché s'appliquent à l'exploitation et la maintenance des nouvelles installations.

2.5 Températures à maintenir

Les dispositions prévues au CCTP du marché s'appliquent pour les locaux correspondants.

2.6 Moyens mis en œuvre

Chaque équipement fait l'objet d'une maintenance préventive dont la périodicité minimale est définie en annexe du présent avenant.

Le contenu (gamme de maintenance) des opérations de maintenance est soit pour le matériel équivalent, celui prévu au marché, soit pour les nouveaux types de matériel, celui défini en annexe du présent avenant.

Les consommables et petites pièces d'usure dans le cadre d'une utilisation normale sont compris dans le forfait sans limitation de montant (lubrifiant, joints fluides, courroies, filtres, garnitures, voyants, composants électroniques, fusibles...).

2.7 Supervision

Les installations de CVC de la « Chapelle » sont raccordées à la supervision du musée, des informations sur les systèmes de sûreté et sécurité sont également transmises au PC sécurité du musée. Aussi, l'agent technique présent au musée 6 jours sur 7 assure la supervision du bon fonctionnement des installations et notamment le suivi des niveaux de température et d'hygrométrie dans la salle d'exposition.

2.8 Dépannage

En plus de la maintenance préventive et de la conduite d'exploitation P2, comme prévu au marché, le présent avenant intègre pour les équipements concernés de la « Chapelle » les opérations de dépannage, réglage, réinitialisation sans nécessité de remplacement de matériel autre que les consommables et petites pièces d'usure comme défini au chapitre 2.6.

En cas de panne causée par un phénomène indépendant de la maintenance normale des équipements, le Pouvoir Adjudicateur indemniserà le prestataire pour sa prestation de dépannage et/ou de diagnostic.

Pendant toute la durée du contrat, le prestataire est responsable du bon fonctionnement des équipements dans le cadre d'une utilisation normale et d'une maintenance suffisante.

2.9 Astreinte

Pour les prestations d'exploitation et de maintenance, le service d'astreinte est identique à celui défini dans le marché.

ARTICLE 3. - DUREE DES PRESTATIONS OBJET DE L'AVENANT

Le complément de prestations objet du présent avenant sera exécuté à compter de la notification de l'avenant (date prévisionnelle fin février) jusqu'à la fin du marché, le 7 juin 2016, soit environ 3 ans.

ARTICLE 4. - NOUVEAUX PRIX DU MARCHE

4.1 Prix des prestations pour la section n°1 CVC

NATURE DES EQUIPEMENTS CVC	U	QTE	TOTAL Prestation HT pour un an
CVC : Chauffage			
Chaudière gaz DE DIETRICH C230-85 - 93 Kw	U	1	794,06 €
Disconnecteur	U	1	64,56 €
CVC : Climatisation			
Groupe Froid CARRIER 30RBY080 - 73 Kw	U	2	1 162,02 €
Centrale Traitement d'air CTA double flux CARRIER 39SQR 0909	U	1	538,78 €
Centrale Traitement d'air CTA simple flux CARRIER 39SQR 0808	U	1	538,78 €
Centrale Traitement d'air CTA dsimple flux CARRIER 39SQR	U	1	538,78 €
Ventilo -convecteur AERMEC	U	7	518,04 €
CVC : Régulation			
Chaud - Froid et GTB KIEBACK & PETER	ens	1	537,06 €
TOTAL HT Pour 1 an			4 692,08 €
TOTAL HT Pour la durée de l'avenant (3 ans)			14 076,24 €

4.2 Prix des prestations pour la section n°3 électricités courants faibles, installations de sûreté

NATURE DES EQUIPEMENTS INTRUSION /VIDEO"	U	QTE	TOTAL Prestation HT
COURANT FAIBLE : Anti intrusion			
Détecteur longue portée	U	9	176,71 €
Contact ouverture	U	21	374,21 €
Centrale intrusion	U	1	325,84 €
Détecteur sismique	U	30	445,12 €
Détecteur	U	34	412,68 €
Sirène	U	3	127,10 €
COURANT FAIBLE : Vidéo surveillance			
Pupitre de commande	U	1	150,34 €
stockeur video	U	3	443,00 €
mini dome extérieur	U	5	384,65 €
mini dome intérieur	U	22	1 380,49 €
caméra tube	U	14	502,36 €
COURANT FAIBLE : Sono sécurité			
Coffret sono	U	1	150,34 €
Pupitre sono	U	1	121,09 €
HP en faux plafond	U	14	223,90 €
HP salle principale	U	5	150,65 €
COURANT FAIBLE : Contrôle d'accès			
Centrale contrôle d'accès	U	2	559,92 €
Lecteur de badge	U	4	138,87 €
TOTAL HT pour un an			6 067,27 €
TOTAL HT pour la durée de l'avenant (3 ans)			18 201,81 €

4.3 Prix des prestations pour la section n°4 sécurité et protection incendie

NATURE DES L'EQUIPEMENTS SSI	U	QTE	TOTAL Prestation HT
COURANT FAIBLE : SSI			
Centrale ecs UTI.com	U	1	276,48 €
Centrale CMSI.com	U	1	429,47 €
Alimentation de sécurité	U	1	128,50 €
Report ssi	U	1	108,48 €
Déclencheur manuel	U	9	155,19 €
Détecteur optique	U	31	302,03 €
Détecteur linéaire	U	3	115,15 €
Indicateur d'action	U	5	128,50 €
Sirène flash	U	3	115,15 €
Sirène	U	2	108,48 €
TOTAL HT pour un an			1 867,42 €
TOTAL HT pour la durée de l'avenant (3 ans)			5 602,26 €

4.4 Prix total des prestations objet de l'avenant

Prix total des prestations pour la section 1 CVC	14 076,24 €
Prix total des prestations pour la section 3 Sûreté	18 201,81 €
Prix total des prestations pour la section 4 SSI	5 602,26 €
Montant total de l'avenant	37 880,31 €

ARTICLE 5. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	411 036,20 €
Prestations en plus value :	37 880,31 €
Prestation en moins value :	0
Nouveau montant du marché :	448 916,51 €
% de variation :	+9,2%

ARTICLE 6. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 7. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 8. - ANNEXES

Le présent avenant comporte deux annexes :

ANNEXE 1 Gammes minimales de maintenance

ANNEXE 2 Périodicité des principales opérations de maintenance

ARTICLE 9. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à

(signature et cachet de la société)

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de maintenance P2/P3 et GER P3 des équipements techniques du Musée Granet de l'entreprise Maintenance Thermique (n°2012M007)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JAN. 2013